

**Mairie de POIROUX 85440**  
**116 rue du Payré**  
**Département de la Vendée**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13-03-2023

N°17-2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

**Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 07/03/2023**

**Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Sylvie LEBON, Romain TESSIER, Laure de Maisonneuve**

**Absents ou excusés : Christine PASZKO, Frank RABILLE, Véronique DESMARICAUX,**

**Secrétaire : Annie RENOUF**

**17-2023 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GITE : CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT - TRANSFERT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que tous les travaux sont terminés au lotissement « la Gîte » et qu'il convient de clore ce budget. Il indique que le résultat de clôture de l'exercice 2022 de ce budget s'élève à 6 242.67 € et qu'il convient de transférer cet excédent au budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la clôture du budget lotissement « La Gîte »
- Décide de reprendre la trésorerie et le résultat au budget communal soit :

+ 6 242.67 € au 002 du résultat de fonctionnement du budget Principal de la commune à  
rajouter au 002 du Budget principal soit :  
= 194 221.51 € + 6 242.67 € + 200 464.18 €

Fait et établi pour les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre  
Le 13/03/2023

Fait à Poiroux, le 13/03/2023  
Le Maire,  
Edouard de La BASSETIERE

